

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 26 janvier 2010, a adopté les règlements suivants :**

- 10-005**            **Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ dans le cadre du programme de remplacement de véhicules, incluant des véhicules lourds, et de leurs équipements**
- 10-006**            **Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière et de lampadaires pour le réseau de voirie local**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 23 février 2010. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 2010

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon